



**HAL**  
open science

## Champ(s) de formation Pôle littéraire, philosophique et sciences humaines

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Pôle littéraire, philosophique et sciences humaines. 2015, Institut catholique de Toulouse. hceres-02036001

**HAL Id: hceres-02036001**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036001v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Synthèse des évaluations

### Champ "Pôle littéraire, philosophique et sciences humaines"

- Institut catholique de Toulouse

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Anne VIAL LOGEAY, présidente du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Présentation

Le champ *Pôle littéraire, philosophique et sciences humaines* représente le plus important des cinq pôles proposés par l'Institut catholique de Toulouse (ICT), puisqu'il totalise 49 % des effectifs étudiants. Il s'articule classiquement autour de deux domaines, *Arts, lettres, langues* et *Sciences humaines*, et offre une formation polyvalente en licence (*Philosophie, Sciences de l'éducation, Médiation culturelle et communication, Psychologie, Histoire, Lettres modernes, Langues étrangères appliquées*) ainsi qu'en master, quoique celle-ci soit limitée à deux mentions : *Métiers du livre jeunesse* et *Psychologie clinique de la santé*. La licence *Sciences de l'information et de la communication* option européenne, qui relevait auparavant du pôle des sciences juridiques et sociales, a été intégrée au champ *Pôle littéraire, philosophique et sciences humaines*, par suite de l'arrêté ministériel du 2 janvier 2014 définissant le cadre national des formations. Le champ actuellement défini constitue l'aboutissement du vaste effort de renouvellement entrepris par l'ICT depuis 2005 : certaines licences (*Psychologie, Médiation culturelle* - rebaptisée *Ingénierie et gestion de projets culturels* à la rentrée 2014 -, *Sciences de l'éducation*) ont été créées entre 2005 et 2007, et les deux masters ont été mis en place à partir de 2012.

Ce travail de restructuration s'est accompagné d'une nette progression des effectifs étudiants, qui, en une dizaine d'années, sont passés de 80 (automne 2004) à 1 006 (année 2013/2014).

## Synthèse de l'évaluation des formations

Le champ *Pôle littéraire, philosophique et sciences humaines* de l'ICT recouvre deux facultés : la faculté de Philosophie, historiquement au cœur de l'Institut, et la faculté des Lettres et sciences humaines. Il propose une formation d'abord généraliste, avec pour ambition d'inscrire l'ICT dans un véritable projet universitaire, d'où la création récente de certaines licences, et, pour d'autres, de nouvelles restructurations en 2012 ou 2013 (*Sciences de l'éducation, Histoire*), voire en 2014 (licence de *Médiation culturelle*). Conséquence de cette restructuration, les débouchés offerts en termes de poursuite d'études sur place sont peu nombreux, en dépit des liens avec les autres pôles. On peut penser que certains étudiants diplômés en philosophie se dirigent vers un doctorat de théologie, mais les autres doivent soit rejoindre des formations existant ailleurs, soit choisir entre un master *Métiers du livre jeunesse* et un master *Psychologie clinique de la santé*, tous deux fort récents puisqu'ouverts en 2012. Des passerelles et dispositifs de réorientation sont prévus pendant le cursus.

La plupart des licences sont globalement structurées de manière cohérente et adéquate aux objectifs des formations, et correspondent à des formations équivalentes dans des universités d'Etat, comme les licences de LEA, de médiation culturelle ou de psychologie ; reflet de son importance historique, la licence de philosophie comporte un volume de cours particulièrement important. Toutefois, les débouchés ne sont pas toujours nettement identifiés : c'est le cas pour les licences de sciences de l'information et de communication, option européenne, où les parcours apparaissent comme peu lisibles, ou encore en histoire.

Au niveau pédagogique, l'ICT revendique la qualité du suivi de ses étudiants, aussi permise par les effectifs modestes à l'échelle des disciplines : certaines filières implantées avant la restructuration ont d'ailleurs perdu des étudiants, avant de réussir semble-t-il à se stabiliser, comme en histoire ou en LEA. C'est dans cet esprit que la réalisation de mémoires de recherche est systématiquement proposée (même si les informations sur ce point restent lacunaires, et que les exigences sont parfois opaques, comme en master *Métiers du livre jeunesse*) et, surtout, qu'une politique de stages a été mise en place. En effet, les stages et les rapports auxquels ils donnent lieu représentent clairement un support pédagogique important du dispositif, et semblent produire de bons résultats : dans l'ensemble, les formations affichent un grand nombre d'exercices pratiques, allant parfois même jusqu'à intégrer la méthodologie aux enseignements (licence d'histoire), au lieu de l'en séparer comme trop souvent ailleurs.

Les équipes cherchent à attirer des professionnels (de manière notable en sciences de l'information et de la communication, option européenne), visant ainsi à mieux insérer les formations dans le tissu socio-économique régional ou national. Des partenariats ont d'ailleurs été conclus au niveau des stages, même si certains d'entre eux demanderaient à être précisés, comme en psychologie. Les échanges internationaux restent encore restreints, parfois même trop en regard des objectifs de la formation (de manière surprenante en sciences de l'information et de la communication, option européenne). Dans l'ensemble, la mobilité internationale, entrante et sortante, reste faible.

Les étudiants bénéficient de ressources en ligne variées (plate-forme numérique moodle, enseignement à distance avec la FOAD), et les besoins spécifiques de certains d'entre eux (sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap) sont pris en compte au niveau de l'institut.

Au total, les taux de réussite aux diplômes sont bons, reflet du suivi longitudinal effectué par les enseignants et directeurs d'études, mais trop de dossiers sont lacunaires concernant le devenir des étudiants.

L'ICT mentionne l'existence d'un laboratoire de recherches, *Art, culture et transmission*, créé en 2008, mais ce dernier ne semble pas bénéficier d'un vivier d'enseignants-chercheurs à demeure (à titre d'exemple, il n'y pas de professeur des universités en histoire), ce qui nuit évidemment à sa cohésion ; d'ailleurs, les statuts de ses membres restent à renseigner. L'adossé de l'enseignement à la recherche reste donc au moins à préciser (master *Métiers du livre jeunesse*), et bien des enseignants ne sont pas spécialistes dans les matières où ils interviennent (*Médiation culturelle, Science de l'information option européenne, Psychologie*).

## Avis du comité d'experts

L'offre de formation apparaît comme pertinente, si on la rapporte au souci de l'ICT de développer une politique universitaire embryonnaire jusqu'en 2005, mais il n'en demeure pas moins nécessaire d'en questionner le positionnement : ainsi, les partenariats annoncés avec d'autres instituts sont parfois mal renseignés (Institut Lymeirac, en sciences de l'éducation), et la licence de médiation culturelle souffre de l'absence de relations avec les organisations culturelles environnantes ; en psychologie, le master *Psychologie clinique de la santé* se trouve en position concurrentielle avec un master de même intitulé à l'Université Toulouse II - Jean Jaurès ; en philosophie, la licence, hormis des enseignements probablement plus développés en patristique et autres cours en lien avec la Faculté de Théologie, apparaît comme concurrente de la licence proposée à l'Université Toulouse II - Jean Jaurès ; à rebours, le master *Métiers du livre jeunesse* souffre d'un manque d'étudiants qui le fragilise et interroge son existence même - il est vrai qu'il est encore naissant.

Globalement, l'offre est lisible et structurée de manière cohérente, notamment pour les formations de LEA, philosophie, sciences de l'éducation, psychologie, médiation culturelle ; dans d'autres cas, la présentation reste plus floue (*Sciences de l'information, option européenne, Histoire*).

C'est principalement au niveau des équipes pédagogiques que les problèmes persistent : conscient de cette faiblesse, l'ICT a cherché à y remédier, mais les efforts fournis ne sont pas encore à hauteur des résultats attendus.

Au niveau de la constitution des dossiers, les statuts des membres des équipes manquent toujours de précision. Plus gênant, peu de ces dernières semblent comporter un nombre suffisant de titulaires dans la section du conseil national des universités dont relève la discipline, le cas le plus flagrant étant celui de la licence de sciences de l'éducation, dont l'équipe pédagogique ne comporte aucun chercheur dans cette discipline ; ce manque s'avère également criant en psychologie. Une telle carence explique sans doute en partie bien des reproches formulés plus haut : problèmes d'harmonisation entre les enseignements (en voie de résolution en LEA), manque de suivi des étudiants (où poursuivent-ils leurs études, qu'en est-il de l'insertion professionnelle ?), manque d'outils de pilotage, problèmes de positionnement du champ dans l'offre régionale de formation et flou de certaines licences concernant les débouchés. Elle est pourtant susceptible d'entraîner à moyen terme nombre de répercussions négatives rejaillissant sur l'ensemble des formations et du champ, d'autant plus que le grand nombre de vacataires représente clairement un point névralgique, dans la mesure où il nuit à l'harmonisation des enseignements au sein d'une même discipline.

De manière générale, les dossiers sont souvent imprécis sur bien des points, ou mal renseignés.

## Conclusions

Le champ *Pôle littéraire, philosophique et sciences humaines* de l'ICT est de structuration et construction extrêmement récentes, puisqu'il n'a pas encore 10 ans. Son dynamisme est notable, et les responsables apparaissent impliqués ; rançon toutefois de sa nouveauté, la plupart des formations sont encore trop récentes pour pouvoir être correctement évaluées : il faudra attendre pour mesurer toute la pertinence du champ, en lui-même et concernant son positionnement régional et/ou national.

Il convient toutefois de faire remarquer que l'ICT doit encore fournir de gros efforts pour structurer de véritables équipes pédagogiques, et leur donner les moyens d'assurer un suivi efficace des étudiants. Enfin, il faut envisager sinon une harmonisation totale des appellations (ainsi, le titre de maître de conférences à l'ICT ne semble pas correspondre à l'appellation en usage dans les universités d'état), au moins la levée du flou autour des appellations en vigueur pour les enseignants à l'ICT afin d'empêcher toute confusion préjudiciable. Ceci serait en cohérence avec l'ambition clairement affichée par l'ICT de se positionner dans une démarche universitaire, et permettrait de lever toute ambiguïté à l'avenir.

# Observations de l'établissement



INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE TOULOUSE



*Le Recteur*

Objet : Réponse de l'ICT à la « synthèse des évaluations » (Champ « Pôle littéraire, philosophique et sciences humaines » - Institut Catholique de Toulouse) par l'HCERES

Nous saluons la bonne compréhension générale de l'ambition de l'ICT de s'inscrire dans un véritable projet universitaire, de son dynamisme, et de la reconnaissance que l'offre de licences, parfois mises en place récemment, est généralement structurée de manière cohérente et adéquate aux objectifs des formations. Nous notons avec satisfaction l'approbation de notre politique de stages, de l'insertion de professionnels dans nos équipes et le soulignement du bon taux de réussite aux diplômés.

Nous entendons que notre mobilité internationale, entrante et sortante, est à renforcer et que l'adossement de l'enseignement à la recherche doit gagner en lisibilité.

Nous accueillons l'invitation à mieux préciser notre offre sur les deux licences de sciences de l'information et communication – option européenne et d'histoire.

Nous partageons l'interrogation sur la viabilité du master du livre jeunesse, reconnu par ailleurs comme un projet pertinent, et ferons un bilan dans un délai de deux ans.

Nous sommes conscients que les équipes pédagogiques doivent être renforcées en diminuant la proportion des vacances au profit d'enseignants-chercheurs stables spécialistes dans leur discipline. Mais la baisse des subventions de fonctionnement par l'État, de 20 % en 2 ans, freine de manière évidente et funeste notre capacité économique à procéder aux recrutements nécessaires ou nous contraint, du moins, à les échelonner sur un temps plus long que ce qui était souhaité.

Nous faisons observer par ailleurs que l'ICT n'entend pas nécessairement conserver tous ses étudiants de licence dans des masters au sein de cet établissement. Certes il convient qu'il existe des propositions de poursuite d'études en interne mais il est normal et assumé comme tel que se trouvent aussi des passerelles et des complémentarités avec les universités publiques.

Nous relevons aussi que la signature d'une convention avec l'Institut Limayrac au sujet de la licence en sciences de l'éducation, convention sur laquelle l'information est jugée imprécise, n'était encore qu'en projet au moment de la rédaction du rapport d'auto-évaluation. Elle a été signée le 15 septembre 2014 et la page Actualités de notre site internet en donne une description (<http://www.ict-toulouse.fr/fr/a-la-une.html>). Le texte complet de la convention est à disposition de toute autorité de tutelle.

Nous contestons la nature concurrentielle du master psychologie clinique de la santé et de la licence en philosophie. Quant au master de psychologie clinique de la santé, nous notons avec satisfaction que les deux spécialités de l'handicap et de l'addiction sont jugées positivement comme répondant à des demandes sociales et institutionnelles

*Etablissement privé d'Enseignement Supérieur et de Recherche reconnu d'utilité publique*



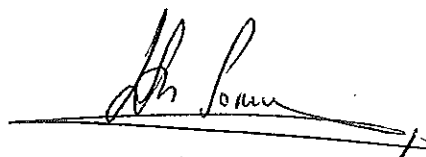
d'actualité: Nous considérons donc qu'il n'est pas avéré que l'identité de la mention positionne ce master en situation de concurrence avec celui, portant le même intitulé, à l'Université Jean Jaurès. Nous entendons mieux préciser qu'il s'agit de parcours, ce qui apporte une vraie différenciation dans l'offre régionale des masters portant le même intitulé de mention. Nous précisons d'ailleurs que le nouvel intitulé porte à la fois psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé. Nous entendons que l'aspect clinique demande à être mieux explicité. Nous ajoutons que nous apportons un facteur de différenciation supplémentaire, à savoir une coloration du tronc commun en oncologie.

Concernant la licence de philosophie, nous contestons que cette licence soit en concurrence directe avec celle proposée par l'Université Jean Jaurès. Du reste le rapport lui-même reconnaît des spécificités, en métaphysique et en ontologie notamment, qui l'en différencient, ainsi que de petits effectifs, insuffisants pour porter préjudice à l'université évoquée.

Nous précisons que le statut de nos enseignants-chercheurs, maîtres de conférences et professeurs, est régi à la fois par nos statuts, par le droit du travail et par la convention collective des établissements membres de l'UDESCA et qu'une procédure de recrutement spécifique a été mise en place durant l'année 2014. Celle-ci comporte la définition du poste se traduisant en offre d'emploi précisant notamment les qualifications requises, la sélection des CV, la mise en place d'entretiens collégiaux. La définition du poste se fait de manière concertée avec l'ensemble des Doyens et la direction de la recherche. Les enseignants-chercheurs, sauf s'ils jouissaient déjà d'un statut reconnu par une institution universitaire permettant de les intégrer directement, sont habituellement reçus d'abord comme maîtres-assistants et ne sont promus que moyennant un avis favorable de leurs pairs, de leur Doyen et de la direction de la recherche, et sur nomination rectorale. Ils sont nécessairement titulaires d'une thèse de doctorat (toujours publiée pour les doctorats canoniques) et leur aptitude, dans le cas des doctorats de l'université française, est généralement reconnue par la qualification au CNU. L'HDR est en outre la condition normale pour passer au statut de professeur et pour pouvoir diriger des recherches. En principe ces enseignants-chercheurs consacrent 40 % de leur activité à la recherche ; dans les faits, pour des contraintes économiques, ce temps est partagé entre la participation institutionnelle à nos équipes de recherche, un temps de recherche personnelle et un temps d'administration au service des équipes de l'établissement.

Nous entendons enfin que la plupart des formations sont encore trop récentes pour pouvoir être correctement évaluées et nous nous proposons de mettre à profit, d'ici la prochaine évaluation, les exhortations à fournir certains efforts quant à la constitution des dossiers et quant au renforcement des équipes pédagogiques pour donner la possibilité d'en apprécier les résultats.

Nous remercions le comité des experts pour son investissement et pour les avis utiles qu'il a dispensés.

  
Luc-Thomas Somme